

Pourquoi le conseil municipal a fait évoluer ses projets

Le conseil municipal, réuni le **13 juillet 2026**, a pris deux décisions importantes : abandonner le projet de médiathèque au bourg et réorienter le projet d'aménagement du quartier de la Gare.

Ces choix n'ont pas été faciles. Ils résultent d'une réflexion approfondie et d'une volonté simple : **gérer avec prudence l'argent public** afin de préserver l'avenir de notre commune.

Faire face à la réalité financière

Depuis plusieurs années, les dépenses de la commune augmentent plus vite que ses recettes. Entre 2021 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont progressé de **38,8 %**, alors que les recettes n'ont augmenté que de **25,7 %**. Cette situation s'explique principalement par la hausse du coût de l'énergie et de la masse salariale, des évolutions que la commune a subies sans pouvoir les maîtriser.

Aujourd'hui, après le remboursement des emprunts, la commune ne dispose plus que de **80 141 €** de capacité d'autofinancement pour financer ses investissements. Dans le même temps, la dette atteint **588 674 €**, soit un niveau qui appelle à la vigilance.

Notre trésorerie reste saine, mais elle repose en partie sur des ressources qui vont disparaître avec le transfert du service des eaux à Haut Léon Communauté et sur le budget du lotissement communal, dont l'équilibre dépend encore de la vente des terrains.

Dans ce contexte, il n'était pas responsable de poursuivre tous les projets en même temps. Il fallait faire des choix.

La médiathèque : un projet reporté, pas oublié

Le projet de médiathèque représentait un investissement de **839 000 € TTC**, dont près de **600 000 €** à la charge de la commune, auxquels s'ajoutait l'achat du bâtiment pour **180 000 €**. Les aides financières ne couvraient qu'environ 20 % des travaux.

Malgré tout l'intérêt culturel de ce projet, un tel investissement aurait mobilisé une part trop importante des moyens de la commune et aurait empêché de financer d'autres opérations jugées aujourd'hui plus urgentes.

Le conseil municipal a donc choisi de reporter ce projet.

La bibliothèque n'est pas abandonnée. Son retour à **Ty Avel Vor** reste un objectif, dans le cadre d'un futur projet associant bibliothèque, accueil de loisirs et garderie périscolaire, lorsque les finances communales le permettront.

La Gare : privilégier l'essentiel

Le projet de la Gare a beaucoup évolué depuis son lancement en 2021. Au fil des études, il s'est considérablement étoffé avec la dépollution du site, la construction de commerces, de logements sociaux et de nombreux aménagements urbains.

Le coût restant à la charge de la commune dépassait **2 millions d'euros**.

Dans les conditions actuelles, ce projet n'était plus compatible avec les capacités financières de Tréfleze.

Le conseil municipal a donc décidé de recentrer le projet sur les besoins les plus importants pour les habitants :

- dépolluer la friche ;
- reconstruire les commerces aujourd'hui installés provisoirement à la Maison du Temps Libre ;
- préserver une activité économique de proximité ;
- sécuriser l'arrêt des cars scolaires ;
- améliorer les circulations, le stationnement et les espaces publics ;
- valoriser l'entrée de la commune.

En renonçant au programme de logements, le coût du projet est ramené à environ **1 million d'euros**, sous réserve de l'obtention de subventions importantes et d'un effort fiscal à partir de l'année prochaine.

Préparer l'avenir avec responsabilité

Ces décisions ne traduisent pas un manque d'ambition pour Tréfleze. Elles traduisent une volonté de construire l'avenir avec réalisme.

Notre priorité est de maintenir une commune dynamique, de soutenir les commerces de proximité, d'améliorer la sécurité et le cadre de vie, tout en évitant de faire peser sur les générations futures un endettement excessif.

Faire des choix aujourd'hui, c'est donner à la commune les moyens de poursuivre demain de nouveaux projets, dans des conditions financières plus sereines.

Parce qu'une bonne gestion consiste parfois à savoir différer certains projets pour mieux préserver l'essentiel, le conseil municipal a fait le choix de la responsabilité et de l'intérêt général.